



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Comité de statistique**Troisième session**

Bangkok, 12-14 Décembre 2012

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Initiatives mondiales: Statistiques de l'environnement**Amélioration des statistiques de l'environnement dans le
contexte de la politique du développement durable et de
l'économie verte en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

À sa deuxième session, en décembre 2010, le Comité de statistique a souligné la nécessité de développer la capacité statistique de tous les pays de la région pour pouvoir établir un ensemble de statistiques de base sur l'environnement. Le présent document indique une liste de mesures concrètes que les pays de la région Asie-Pacifique pourraient prendre pour atteindre cet objectif et évoque les possibilités qui s'offrent à eux à cet égard. Rappelant les résultats de la récente Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), ce document met l'accent sur les statistiques de l'environnement dans le contexte des politiques du développement durable et de l'économie verte. Les indicateurs sur le suivi du développement durable et l'évaluation des politiques de l'économie verte nécessiteront non seulement la production de statistiques de l'environnement de bonne qualité mais aussi l'intégration cohérente et systématique de ces statistiques à des mesures économiques et sociales. Les actions proposées ici sont notamment les suivantes: mobilisation et assistance technique pour l'application du Système de comptabilité économique et environnementale de l'ONU (SCEE) et d'autres normes et directives convenues internationalement; établissement d'un réseau régional d'experts pour encourager le partage du savoir, et création d'un centre de connaissances en ligne sur la mesure de l'économie verte à la CESAP.

* E/ESCAP/CST(3)/L.1/Rev.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Objectif et rappel des faits	2
II. Évolution mondiale récente	3
A. Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 2012, «L’avenir que nous voulons».....	3
B. Cadre pour le développement des statistiques de l’environnement	3
C. Système de comptabilité économique et environnementale	4
D. Organisation de coopération et de développement économiques: mesure du progrès et du bien-être	6
E. Groupe d’étude d’Oulan-Bator	6
F. Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques	7
III. Indicateurs Asie-Pacifique pour des politiques du développement durable et de l’économie verte.....	7
A. Indicateurs de l’économie verte en Asie et dans le Pacifique.....	7
B. Exploiter les sources de données et les compétences disponibles dans la région	10
IV. Organiser la coopération régionale pour améliorer les statistiques de l’environnement.....	11
V. Conclusions	12

Amélioration des statistiques de l’environnement dans le contexte de la politique du développement durable et de l’économie verte en Asie et dans le Pacifique

I. Objectif et rappel des faits

1. L’élaboration de politiques et stratégies de développement durable fondées sur des données factuelles requiert la disponibilité d’indicateurs fiables portant sur les trois piliers du développement: social, économique et environnemental. Les décisions concernant l’atténuation des effets des changements climatiques et l’adaptation à ces changements, la gestion du capital naturel et la préservation de la capacité nourricière de la planète ne peuvent être suivies et évaluées que si l’on dispose de statistiques appropriées. Il est donc nécessaire d’améliorer la mesure de la qualité de l’environnement et d’intégrer les statistiques environnementales aux mesures économiques et sociales pour pouvoir procéder à des évaluations factuelles des politiques du développement durable et de l’économie verte.

2. En décembre 2010, à sa deuxième session, le Comité de statistique à reconnu la nécessité de développer la capacité statistique de tous les pays de la région pour pouvoir fournir d’ici à 2020 un ensemble de statistiques de base sur l’environnement (E/ESCAP/CST(2)/9). Les statistiques de l’environnement continuent toutefois à faire défaut dans la région Asie-Pacifique, et de nombreux pays ne possèdent pas des indicateurs suffisants pour évaluer leurs ressources naturelles, les facteurs qui affectent la qualité de leur environnement et les effets des changements que subit l’environnement sur le bien-être économique et social.

3. À l'échelle mondiale, un certain nombre d'initiatives ont été adoptées récemment concernant les normes et directives internationales pour la compilation des statistiques de l'environnement et l'intégration de ces statistiques avec les statistiques économiques et sociales. Du fait de ces nouvelles initiatives, les organismes statistiques nationaux disposent d'une importante collection de matériels de référence et d'un cadre général pour la production d'indicateurs fiables et internationalement comparables. Cependant, pour pouvoir se conformer aux normes et directives internationales en vigueur, de nombreux pays membres de la CESAP devront surmonter quelques graves problèmes de capacité, notamment l'insuffisance des ressources et le manque de compétences techniques pour la gestion et l'interprétation des données existantes sur l'environnement. Une action coopérative régionale pourrait donc être un moyen efficace d'aider les États membres à améliorer les capacités de leurs systèmes statistiques en vue de la réalisation de l'objectif de 2020 du Comité de statistique concernant les statistiques de l'environnement. Le présent document a pour objet de faciliter le débat du Comité de statistique sur l'organisation de nouvelles activités en faveur du renforcement de la coopération régionale pour la collecte de statistiques intégrées de l'environnement.

II. Évolution mondiale récente

A. Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, 2012, «L'avenir que nous voulons»

4. En juillet 2012, plus de 120 dirigeants politiques et environ 50 000 autres participants, y compris des fonctionnaires des gouvernements et des membres de la société civile et du secteur privé, se sont réunis à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). Les participants à Rio+20 ont réaffirmé un engagement mondial en faveur du développement durable, notamment par le biais de politiques de l'économie verte, et ont réaffirmé l'importance du milieu naturel en tant qu'élément essentiel du bien-être¹. Après l'adoption du document final de Rio+20, il est plus urgent encore d'améliorer les capacités statistiques pour pouvoir produire des statistiques de l'environnement, intégrer les statistiques de l'environnement avec l'information concernant d'autres piliers du développement et, en fin de compte, établir des indicateurs internationalement comparables du développement durable. Les participants à Rio+20 se sont expressément engagés à faire fond sur les mécanismes existants pour améliorer la disponibilité de statistiques fiables, pertinentes et actuelles. Ils ont reconnu la nécessité de mesures plus larges du progrès dépassant le cadre de la production intérieure brute (PIB) et de données améliorées sur l'environnement, y compris des données obtenues par les technologies spatiales, de la surveillance in situ et d'une information géospatiale fiable. Notant en particulier le rôle important des commissions régionales, les participants à Rio+20 ont invité le système des Nations Unies à répondre aux besoins de mesures plus larges du progrès et à aider les pays en développement à parvenir à un développement durable.

B. Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement

5. En 2010, à sa quarante et unième session, la Commission de statistique a approuvé un programme de travail concernant la révision du Cadre des Nations Unies pour le développement des statistiques de l'environnement

¹ Voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale en date du 27 juillet 2012.

(CDSE)². Un groupe d'experts composé de représentants de pays de toutes les régions et à différents stades du développement a été créé et travaille depuis lors à la mise à jour de ce cadre et à la définition d'un ensemble de statistiques de base sur l'environnement. Le CDSE constitue un fondement pour la production de statistiques de base permettant d'étayer le pilier environnement du développement durable. Le principal objectif du Cadre et de la série de statistiques associée est d'aider à améliorer la qualité, la disponibilité et la comparabilité des statistiques de l'environnement à des fins multiples, y compris pour l'établissement d'une comptabilité économique et environnementale. Le Cadre révisé répartit les statistiques de l'environnement entre six composantes fondamentales:

- a) Conditions et qualité de l'environnement;
- b) Ressources de l'environnement et leur utilisation;
- c) Émissions, résidus et déchets;
- d) Catastrophes et faits météorologiques extrêmes;
- e) Habitat humain et santé environnementale;
- f) Protection et gestion de l'environnement et engagement en faveur de l'environnement.

6. L'ensemble de statistiques de base sur l'environnement constitue une référence à une cible pour la production de statistiques propres à orienter les décisions, qui, à son tour, facilite l'établissement de priorités pour la collecte de données. Il sera accompagné de directives méthodologiques pour son établissement, ce qui aura pour effet d'améliorer la comparabilité internationale. Le CDSE et l'ensemble de statistiques de base ont fait l'objet d'un examen lors d'un exercice pilote auquel ont participé plus de 20 pays, ainsi que dans le cadre d'un processus de consultation mondiale. La version finale révisée du Cadre et de l'ensemble de statistiques, ainsi qu'un plan pour leur application seront présentés pour adoption à la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session en 2013.

C. Système de comptabilité économique et environnementale

7. La première version du Système de comptabilité économique et environnementale de l'ONU (SCEE) a été établie en 1993 en réponse à une recommandation d'Agenda 21, le plan d'action issu de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992)³. En 2006, la Commission de statistique a lancé un processus consultatif pluriannuel pour la révision du SCEE, qui avait pour objectif de lui donner le statut de norme internationale. À sa quarante-troisième session, la Commission de statistique a décidé d'adopter le cadre central du SCEE de 2010 en tant que première version de la norme internationale pour la comptabilité économique et environnementale⁴, plaçant ainsi clairement les statistiques environnementales, dans leurs rapports avec l'économie, dans le champ des statistiques officielles. Outre le cadre central, le SCEE comprend une partie II sur la comptabilité

² Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 4* (E/2010/24-E/CN.3/2010/34), chap. I, sect. B, décision 41/107, alinéa. c).

³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe II.

⁴ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2012, Supplément n° 4* (E/2012/24-E/CN.3/2012/34), chap. I, sect. B, décision 43/105, alinéa. b).

expérimentale des écosystèmes et une partie III sur les extensions et applications du système (ces deux parties sont en cours d'élaboration).

8. Le SCEE constitue la réponse de la communauté statistique internationale aux demandes des décideurs, qui souhaitent obtenir, de plus larges mesures de la croissance économique, du bien-être et du progrès durable des sociétés. Il répond à une demande toujours croissante de données plus nombreuses et meilleures sur l'interaction entre l'économie et l'environnement et sur les stocks et l'évolution du patrimoine environnemental. Ces mesures intégrées permettent aux décideurs d'évaluer certains aspects des rapports entre l'économie et l'environnement tels que la production et l'utilisation efficace du patrimoine naturel, les modes durables de production et de consommation, la production et l'emploi liés à l'environnement et la déperdition et la conservation des ressources naturelles.

9. La Commission de statistique a encouragé les États membres à appliquer le SCEE⁵. Les méthodes employées pour son application varieront selon les priorités, les capacités et les ressources nationales. Le SCEE est organisé par type de ressources et selon d'autres sujets apparentés, ce qui permet une application par étapes et selon les besoins d'information prioritaires de chaque pays. Par exemple, de nombreux pays ont jusqu'ici choisi de donner la priorité à la compilation des comptes de l'eau ou de l'énergie. Les organismes internationaux et régionaux et les pays plus avancés sur le plan de la pratique statistique ont été encouragés à apporter une aide pour la création d'une capacité statistique et institutionnelle de mise en œuvre du SCEE. En tant qu'organisme chargé d'assurer la coordination entre les programmes de comptabilité économique et environnementale et de promouvoir l'application de la norme, le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique et environnementale met au point une stratégie mondiale d'exécution, qui sera soumise à la Commission de statistique à sa quarante-quatrième session, en février 2013.

10. L'appui international à l'application du SCEE devra tenir compte des étapes multiples du processus de production et de compilation des statistiques, y compris la production de données de base sur l'environnement et la création d'un contexte institutionnel facilitant l'intégration entre les sources de données. Certains matériels de référence apportant une aide pour l'application du système sont déjà disponibles et catalogués dans la bibliothèque de publications sur la comptabilité économique et environnementale et sont disponibles sur le site Web de la Division de statistique des Nations Unies⁶. Le secrétariat, en collaboration avec des partenaires, pourrait favoriser plus avant la disponibilité de matériels de référence pertinents, par exemple par la mise au point de nouveaux outils de formation et la compilation des bonnes pratiques dans la région.

11. Le Partenariat pour la comptabilisation des richesses naturelles et l'évaluation des services écosystémiques (partenariat «WAVES»), programme mondial de renforcement des capacités à l'appui de l'application du SCEE, a été lancé dans plusieurs pays. Dirigé par la Banque mondiale, le partenariat WAVES comprend de multiples institutions des Nations Unies, des

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2012, Supplément n° 4 (E/2010/24-E/CN3/2010/34)*, chap. I, sect. B, décision 41/105, alinéa. g).

⁶ <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/ceea/archive/>.

gouvernements⁷, des organisations non gouvernementales et des institutions internationales et universitaires. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la pratique de la comptabilité économique et environnementale dans les pays et d'apporter une assistance pour l'intégration de cette pratique en tant qu'instrument permettant d'étayer la politique et la planification nationales du développement dans certains pays pilotes.

D. Organisation de coopération et de développement économiques: mesure du progrès et du bien-être

12. Au cours des années récentes, des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'écart existant entre la portée des indicateurs économiques globaux communément utilisés pour évaluer l'état des économies, tels que le produit intérieur brut (PIB), et les priorités et la situation réelles du grand public sur le plan du bien-être économique et social des individus. On note par exemple le fait que le PIB ne reflète pas avec précision l'échelle de déperdition et de dégradation du patrimoine naturel. L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) s'est employée à traiter de ces questions en élaborant un nouveau cadre conceptuel pour la mesure du progrès et du bien-être qui dépasse la prise en compte des conditions traditionnelles et matérielles de prospérité et fait intervenir des facteurs de durabilité et de qualité de la vie, comme la santé, les possibilités d'éducation et de relations sociales et la qualité de l'environnement. Outre qu'elle contribue à la recherche et à l'analyse portant sur de nouveaux cadres conceptuels et sur des propositions de mesures statistiques, l'OCDE encourage de larges échanges d'idées grâce à des conférences régionales et au Forum mondial sur les statistiques, les connaissances et les politiques. Le quatrième forum, qui a eu lieu à New Delhi en octobre 2012 avait pour thème «Mesurer le bien-être pour le développement et l'élaboration des politiques publiques».

13. Dans le cadre de cette initiative, l'OCDE s'est également attachée à traiter du problème plus particulier que représente la mesure de la «croissance verte». En 2011, elle a fait paraître une publication intitulée «Vers une croissance verte: suivre les progrès», qui contient une série de 25 indicateurs conçus pour refléter les principaux aspects de la croissance verte⁸. Le SCEE est mentionné dans cette publication comme le cadre de mesure requis pour l'intégration des données aux fins de la production des indicateurs. Donc, conformément à la demande croissante de données pour de nouvelles séries d'indicateurs liés aux politiques du développement durable et de la croissance verte, les organismes nationaux de statistique doivent accroître leurs capacités en vue de créer des systèmes intégrés d'informations fondés sur le SCEE.

E. Groupe d'étude d'Oulan-Bator

14. Le Bureau de statistique national de la Mongolie a pris l'initiative d'un processus tendant à créer des groupes d'étude des Nations Unies pour traiter des statistiques des économies fondées sur les ressources naturelles. Le Groupe d'Oulan-Bator a tenu sa première réunion en août 2012 avec la participation de représentants de 13 pays (dont neuf membres de la CESAP) et de trois organisations internationales; il a fixé un programme de travail en vue d'une meilleure harmonisation des méthodologies entre les différents pays, en particulier pour la mesure de l'impact économique, social et environnemental

⁷ Le Gouvernement des Philippines est un «partenaire d'exécution» de WAVES. Les Gouvernements de l'Australie et du Japon participent également en présentant l'expérience acquise dans la mise en œuvre de programmes de comptabilité économique et environnementale.

⁸ OECD, *Vers une croissance verte: suivre les progrès*, 2011.

du secteur minier. Un groupe directeur du Groupe d'Oulan-Bator sera coprésidé par la Mongolie et l'Australie. On compte que le Groupe d'Oulan-Bator jouera un rôle de chef de file, tant pour l'Asie-Pacifique qu'à l'échelle mondiale, afin d'identifier les meilleures pratiques internationales pour la mesure statistique des économies qui doivent compter dans une très large mesure sur l'extraction de ressources naturelles. Comme les autres groupes des Nations Unies, le Groupe d'Oulan-Bator doit constituer un lieu d'échanges de vues et de données d'expérience sur les instruments de pointe et les méthodologies comparables pour les statistiques officielles.

F. Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

15. La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques a été créée à la troisième réunion intergouvernementale et multipartite spéciale sur la biodiversité et les services écosystémiques qui s'est tenue à Busan (République de Corée)⁹ du 7 au 11 juin 2010. Elle a trouvé son origine en partie dans les travaux du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant l'atténuation des changements climatiques et les politiques d'adaptation à ces changements, et vise à constituer une interface entre la communauté scientifique et les décideurs politiques, de manière à renforcer l'utilisation de la science dans l'élaboration des politiques¹⁰. Elle a été créée en tant qu'organisme intergouvernemental indépendant axant ses activités sur les besoins des gouvernements. Les fonctions envisagées pour la Plateforme sont notamment les suivantes: identifier et hiérarchiser les principales informations scientifiques dont les décideurs ont besoin et les outils et méthodologies intervenant dans la prise de décisions; conduire en temps voulu des évaluations périodiques de l'état des connaissances concernant la biodiversité, les services écosystémiques et leurs interconnexions; aider à identifier et satisfaire les besoins prioritaires de renforcement des capacités des pays pour une interface science-politique efficace. Étant donné leur rôle en tant qu'organismes indépendants dont l'objectif est d'étayer l'élaboration des politiques officielles grâce à des mesures scientifiquement rationnelles, les institutions statistiques officielles constituent une importante partie prenante dans les travaux de la Plateforme. La mise au point par la communauté statistique internationale de partie II du SCEE sur la comptabilité expérimentale des écosystèmes sera aussi étroitement liée aux fonctions de la Plateforme.

III. Indicateurs Asie-Pacifique pour des politiques du développement durable et de l'économie verte

A. Indicateurs de l'économie verte en Asie et dans le Pacifique

16. La notion de croissance verte en tant que stratégie pour la réalisation d'une croissance économique écologiquement durable a été adoptée à la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue en 2005¹¹; cette notion a été réaffirmée cinq ans et demi plus tard, lors de la sixième Conférence

⁹ UNEP/IPB ES/3/3, annexe.

¹⁰ www.ipbes.net/about-ipbes.html.

¹¹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, 2005* (ST/ESCAP/2379) (publication des Nations Unies, numéro de vente No. E.05.II.F.31), annexe I.

ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/MCED(6)/11). Depuis 2005, plusieurs pays ont commencé à élaborer des politiques et plans d'action en ce sens. C'est ainsi que le Cambodge a rédigé le projet d'un plan d'action national pour la croissance verte, que le Viet Nam a introduit une taxe environnementale sur les combustibles fossiles, et que la République de Corée a présenté en tant que vision et stratégie nationales la réalisation d'une croissance verte à faible intensité de carbone.

17. Des indicateurs sont indispensables à l'appui de ces efforts pour suivre les progrès réalisés, sensibiliser l'opinion et appuyer l'évaluation des politiques et la prise de décisions. Plusieurs pays et organisations ont pris des mesures pour répondre à ce besoin. C'est ainsi que la Chine a mis au point un indicateur composite, l'indice de performance des ressources et de l'environnement, et a adopté des objectifs ambitieux pour l'énergie, l'utilisation efficace des ressources et la réduction de la pollution atmosphérique; l'Inde, quant à elle, a annoncé des plans pour intégrer des valeurs écologiques à la comptabilité nationale.

18. Les indicateurs de la croissance verte et de l'économie verte existant à ce jour peuvent se répartir entre trois grandes catégories. La première comprend les indicateurs de l'écocoefficacité et les indicateurs du découplage. L'écocoefficacité représente l'intensité de l'utilisation des ressources naturelles et des émissions dans les processus de production. Le découplage est un processus par lequel la croissance économique est obtenue grâce à de moindres apports de ressources et moyennant de moindres émissions. Un tel cadre comprend les indicateurs de l'intensité de la production et de la consommation du gaz à effet de serre, de l'énergie ou de l'intensité matière, et de l'intensité de l'utilisation de l'eau. Le cadre de l'OCDE sur la croissance verte comprend également des mesures de la productivité de la main d'œuvre et de la productivité multifacteurs. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a proposé une analyse analogue par secteur¹². La République de Corée a appliqué le cadre de l'OCDE pour présenter et analyser 23 indicateurs concernant pour la plupart l'écocoefficacité¹³.

19. Une deuxième série d'indicateurs évalue les dimensions de la «transformation verte» ainsi que les possibilités économiques et options politiques. Ces indicateurs peuvent être utilisés non seulement pour examiner l'évolution de la part des investissements, emplois et produits verts, mais aussi, comme indiqué dans un document publié par la Commission européenne en 2010, pour identifier les sources de la croissance verte et les interventions politiques tendant à éliminer les obstacles à sa réalisation¹⁴. Cette catégorie comprend des listes des activités du secteur public relatives à l'environnement, telles qu'écotaxe, subventions et autres politiques environnementales.

20. La troisième catégorie comprend des indicateurs qui aident à suivre les progrès dans la réalisation des objectifs généraux de la société en ce qui concerne la qualité de l'environnement. Cette série d'indicateurs porte

¹² Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Vers une économie verte*, 2011. Disponible sur le site www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/GER_synthesis_en.pdf.

¹³ Jae Won Lee, Ho Seog Jung and Tae Jik Lee, *Korea's Green Growth based on OECD Growth Indicators* (Institut de recherche statistique, 2012). Disponible à l'adresse <http://kostat.go.kr/portal/english/resources/2/1/9/index.static>.

¹⁴ Joan Canton, Ariane Labat, and Anton Roodhuijzen, "European Economy", *Economic Papers* 401, (Bruxelles, Commission européenne, février 2010). Disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/economic_paper/2010/pdf/ecp401_en.pdf.

notamment sur les rapports entre l'information environnementale et la santé, par exemple l'accès à l'eau potable et l'exposition à la pollution atmosphérique; elle comprend également l'information permettant d'évaluer l'exposition aux risques liés aux catastrophes naturelles.

21. Ces indicateurs de la croissance verte peuvent être encore améliorés par la mise en évidence des liens avec le fonctionnement de l'économie et, notamment, les difficultés particulières que rencontrent les décideurs des pays en développement. La CESAP et l'Organisation australienne de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO) ont lancé en commun un projet destiné à identifier les indicateurs appropriés de la croissance verte à l'appui du développement durable pour les pays de l'Asie et du Pacifique qui peuvent être analysés par un modèle macroéconomique.

22. Dans la première phase de collaboration entre la CESAP et le CSIRO, un cadre conceptuel pour les indicateurs de la croissance verte a été élaboré lors d'une étude pilote. Les résultats de cette étude ont été examinés avec les responsables des politiques et autres parties prenantes en novembre 2012. Ultérieurement, le partenariat prévoit d'étendre le champ de ses travaux aux comptes de flux de ressources naturelles pour les matières et déchets, l'énergie et les émissions, et l'eau, ainsi qu'à la production d'indicateurs des modes de consommation et de production. Il s'agit d'offrir aux décideurs des informations sur les moteurs de changement dans l'utilisation des ressources naturelles et l'efficacité des ressources et de permettre d'envisager différents types d'interventions politiques pouvant aider à guider les économies de l'Asie et du Pacifique sur la voie d'un développement économique vert.

23. Ces travaux bénéficient des actions déjà menées en collaboration entre le PNUE et le CSIRO, qui ont donné lieu à l'établissement d'une base de données régionales sur les flux matières et la productivité des ressources. Cette base de données porte sur les intrants matériels des processus économiques, y compris la biomasse, les combustibles fossiles, les métaux et les minéraux provenant de l'environnement national et des importations. Elle a été utilisée pour examiner les modes régionaux d'utilisation des ressources et la productivité des ressources. La base de données en ligne¹⁵, a aidé les organismes officiels, les chercheurs et les praticiens à suivre les changements intervenus et les taux d'utilisation des ressources à mesure de la croissance des économies. Au moment où l'on prend conscience de la nécessité d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources, ces données aideront les gouvernements, les chercheurs et toutes les parties intéressées 1) à mieux comprendre comment les modes de croissance économique influent sur l'utilisation des ressources; 2) à évaluer l'impact des politiques adoptées par le passé et 3) à élaborer des stratégies efficaces pour minimaliser l'emploi des ressources grâce à des politiques et actions ciblées en matière de consommation et de production durables.

24. Les indicateurs de la croissance verte décrits dans le projet seront compatibles avec le système de comptabilité nationale (SCN) et le SCEE, et donc fondés sur une méthodologie permettant les comparaisons internationales. Les avantages à long terme pour l'élaboration des politiques nationales seront fonction du respect de ces normes à l'échelon national, et donc du renforcement des capacités pour l'application du SCEE, et de l'utilisation active de la base de données et de la plateforme de modélisation utilisée.

¹⁵ www.cse.csiro.au/forms/form-mf-start.aspx.

B. Exploiter les sources de données et les compétences disponibles dans la région

25. Les cadres et initiatives décrits dans le présent document peuvent être utilisés pour l'élaboration de nouvelles statistiques ou, en particulier, comme moyen d'accroître la valeur et l'utilisation des données existantes. Outre qu'il importe de créer des capacités pour établir les statistiques de base, notamment dans les pays les moins avancés, il est également très nécessaire d'utiliser plus efficacement les données existantes pour produire des indicateurs utiles aux décideurs pour l'élaboration de politiques du développement durable et de l'économie verte. Par exemple, des images régulièrement obtenues par la télédétection peuvent être converties en statistiques utiles pour évaluer la durabilité, telles que les statistiques de la couverture terrestre. D'autres données environnementales, relevant par exemple de l'observation *in situ* des systèmes fluviaux, de l'utilisation des terres, du climat, des émissions et de la qualité de l'air, sont également recueillies par différentes institutions relevant des systèmes statistiques nationaux aux fins d'études particulières, mais sont bien souvent inaccessibles pour d'autres applications potentielles ou pour intégration dans des compilations polyvalentes telles que les comptes de l'économie et de l'environnement.

26. Pour de nombreux pays de l'Asie-Pacifique, l'amélioration de l'intégration des données environnementales dans le système statistique national et l'utilisation accrue des systèmes d'information géospatiaux représentent de nouveaux domaines de travail comportant de nouveaux défis techniques. L'intérêt potentiel de tels travaux pour la prise de décisions en faveur du développement durable ne saurait être sous-estimé. Dans les cas où les données existent mais ne peuvent être utilisées efficacement par les statisticiens officiels en raison de contraintes de ressources ou de capacité, la coopération internationale peut offrir aux États membres le moyen de mieux exploiter leurs données pour une multiplicité d'objectifs en rapport avec la prise de décisions.

27. Il existe dans la région Asie-Pacifique une somme de compétences techniques qui pourraient être utiles aux systèmes statistiques nationaux, mais dont l'exploitation exigera une étroite coordination entre les organismes producteurs de statistiques. L'application de normes et directives internationales peut souvent faciliter la coordination des systèmes statistiques en offrant une base commune et des concepts et définitions internationalement acceptés. Également, la création récente du Groupe d'Oulan-Bator est l'exemple d'un forum permettant d'échanger des connaissances sur les problèmes de la mesure des ressources naturelles et de leur utilisation durable aux fins du bien-être économique et social. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, groupe des Nations Unies créé en 1993, offre aux experts une instance pour l'échange périodique de données d'expérience sur l'application des méthodes du SCEE. L'amélioration de la coordination et de la communication entre les experts de l'Asie et du Pacifique grâce à une participation plus active des États membres de la CESAP au Groupe d'Oulan-Bator et dans d'autres instances contribuera à l'élaboration et à l'application de meilleures méthodologies, à l'accroissement des compétences pour l'utilisation des nouvelles technologies et au renforcement des capacités nationales globales de mesure à l'appui des politiques du développement durable et de l'économie verte.

IV. Organiser la coopération régionale pour améliorer les statistiques de l'environnement

28. Compte tenu des possibilités et des faits nouveaux cités ci-dessus, et en particulier de l'adoption du SCEE en tant que norme internationale, une liste a été établie qui détaille les mesures pouvant être prises pour développer les capacités et la coopération en vue d'améliorer la qualité et l'intégration des statistiques de l'environnement. Il s'agit là de mesures que la Division de statistique pourrait faciliter en étroite collaboration avec d'autres partenaires internationaux, notamment la Division de l'environnement et du développement de la CESAP, la Division de statistique de l'ONU et les autres commissions régionales des Nations Unies. Toutes ces activités exigeraient aussi des contributions de fond de la part des États membres, en particulier pour le partage d'expérience.

a) Assistance pour la promotion d'un accès aux ressources permettant aux systèmes statistiques nationaux de la région Asie-Pacifique d'établir des statistiques internationalement comparables sur l'environnement, y compris leurs relations avec la durabilité et le bien-être économique et social: l'application de nouvelles normes internationales et l'utilisation accrue de technologies et cadres modernes pour l'établissement des statistiques peuvent exiger de nouveaux engagements de la part des gouvernements. Les bureaux de statistique ont souvent l'importante responsabilité d'expliquer pourquoi l'application de normes appropriées pour la production d'indicateurs est nécessaire pour la définition de politiques factuelles. L'assistance internationale peut aider les bureaux nationaux de statistique à organiser des séminaires nationaux et régionaux ou à y participer, ainsi qu'en fournissant du matériel de référence pour aider à expliquer aux décideurs l'importance de statistiques intégrées de l'environnement.

b) Assistance technique, sous la forme d'une contribution à l'élaboration de matériels didactiques et grâce à l'organisation sur demande, de missions consultatives axées sur la création des capacités à long terme pour la production de statistiques de l'environnement ainsi que de comptes de l'économie et de l'environnement selon les normes et directives internationalement convenues: On compte sur une forte demande de formation technique pour l'établissement de comptes de l'économie et de l'environnement étant donné la nature multidisciplinaire de l'opération. Ce type de formation doit être organisé à l'intention de statisticiens ainsi que de responsables publics d'autres secteurs. Les activités de renforcement des capacités pour les statistiques de l'environnement et la comptabilité de l'économie et de l'environnement en Asie et dans le Pacifique devraient être intégrées, selon qu'il convient, aux programmes de travail de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) et d'autres organismes de formation ainsi qu'aux programmes régionaux existants de développement des capacités tels que le Programme régional sur les statistiques économiques, le Plan d'action régional sur les statistiques agricoles et rurales et le projet CESAP-CSIRO sur les indicateurs de la croissance verte. Les activités de développement des capacités devraient également être alignées et coordonnées avec les stratégies mondiales pour l'application du SCEE et du CDSE, qui feront l'une et l'autre l'objet d'un examen à la quarante-quatrième session de la Commission de statistique, en 2013.

c) Établissement d'un réseau régional Asie-Pacifique d'experts chargé de faciliter le partage régulier de connaissances et d'identifier les possibilités d'échanges entre les pays et les priorités en matière de formation:

Ce réseau devrait orienter ses activités en fonction des objectifs suivants: le développement de statistiques de base de l'environnement; l'utilisation des systèmes d'information géographique et des technologies spatiales et cartographiques apparentées à des fins statistiques; et l'application du SCEE.

d) Constitution d'un centre public de connaissances en ligne sur la mesure de l'économie verte, contenant des statistiques et métadonnées apparentées: Ce projet devrait être entrepris conjointement par la Division de statistique de la CESAP et la Division de l'environnement et du développement de la CESAP, en collaboration avec le projet CESAP-CSIRO sur les indicateurs de la croissance verte. Outre qu'il donnerait aux utilisateurs internationaux une nouvelle source d'information pour la mesure de l'économie verte et du développement durable, le centre de connaissances devrait contribuer à la coordination régionale des activités de renforcement des capacités en identifiant les lacunes des statistiques et en créant des compétences techniques au sein du secrétariat et chez les fournisseurs de données. Ces travaux aideront, dans leurs phases ultérieures les États membres à suivre la réalisation des objectifs du développement durable qui seront définis sur la base des conclusions de Rio+20.

e) Appui aux États membres en vue de leur participation active aux principaux groupes et forums sur les méthodologies statistiques en rapport avec les politiques du développement durable et de l'économie verte, notamment les conférences mondiales et régionales sur la mesure du progrès et du bien-être, et les groupes des Nations Unies tels que le Groupe d'Oulan-Bator et le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale.

V. Conclusions

29. Compte tenu des faits nouveaux, des possibilités et des propositions ci-dessus, le Comité de statistique voudra peut-être donner ses directives et ses conseils en matière de priorités et d'approches pour l'amélioration des statistiques de l'environnement dans le contexte des politiques du développement durable et de l'économie verte en Asie et dans le Pacifique, et se prononcer notamment sur les rôles respectifs de la Division de statistique et de ses partenaires nationaux et internationaux.
